

EBICS
SEPA **2011**
Anticipez le changement

EBICS T et EBICS TS : quels impacts sur votre système d'information ?

Avec la participation de





Le contexte et les fondamentaux d' EBICS

Les impacts d' EBICS sur votre système d' information

La réponse de Sage au travers de ses solutions expertes en gestion des flux financiers



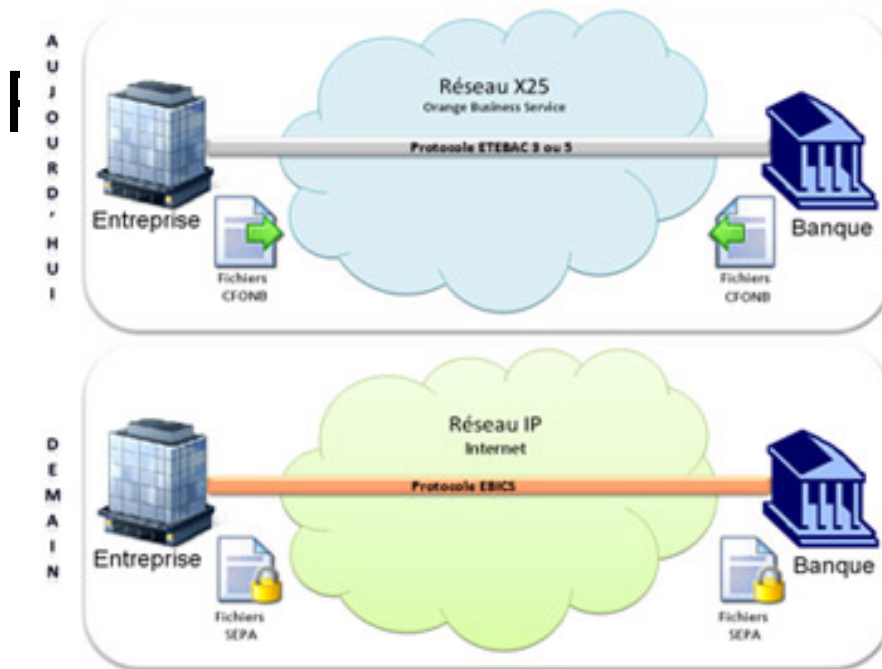
Le contexte et les fondamentaux d' EBICS



La fin du protocole Etebac : le contexte français

Les 2 protocoles ETEBAC 3 et ETEBAC 5, aujourd' hui utilisés par plus de 90 000 entreprises en France, s' appuient sur le réseau téléphonique X25 opéré par Orange Business Services pour le transport de données en France. Ce réseau devenant obsolète, Orange Business Services a annoncé la fermeture technique du service X25 pour fin 2011*.

=> Prépondérance du réseau IP (Internet Protocole)



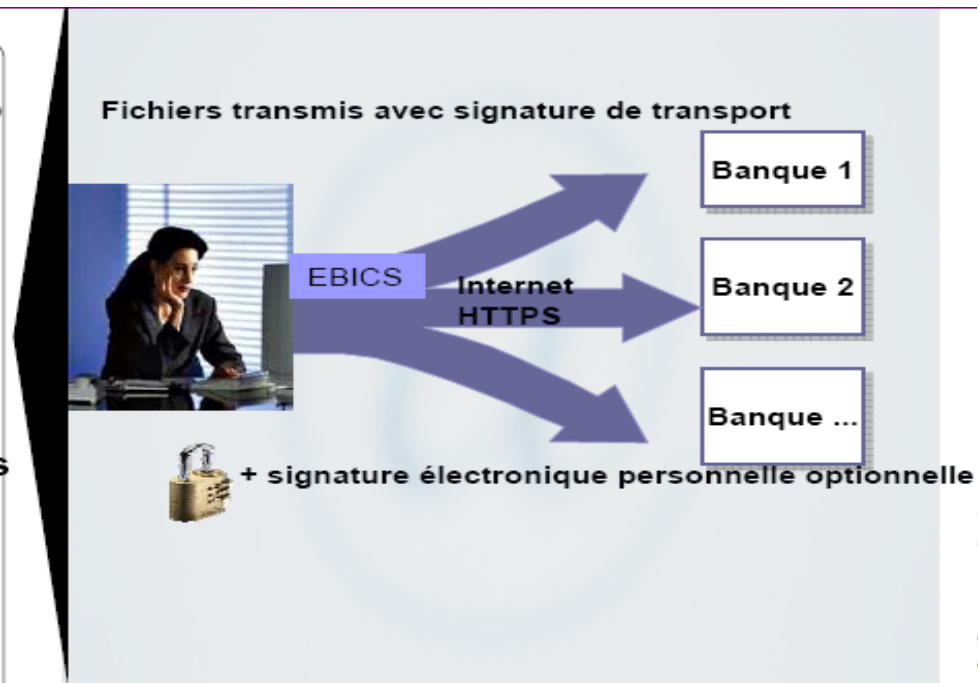
Parallèlement la mise en place du SEPA (Single Euro Payments Area) imposant une évolution vers des formats d' échanges bancaires variables (XML) ont contribué au remplacement du protocole ETEBAC 3

Le standard EBICS

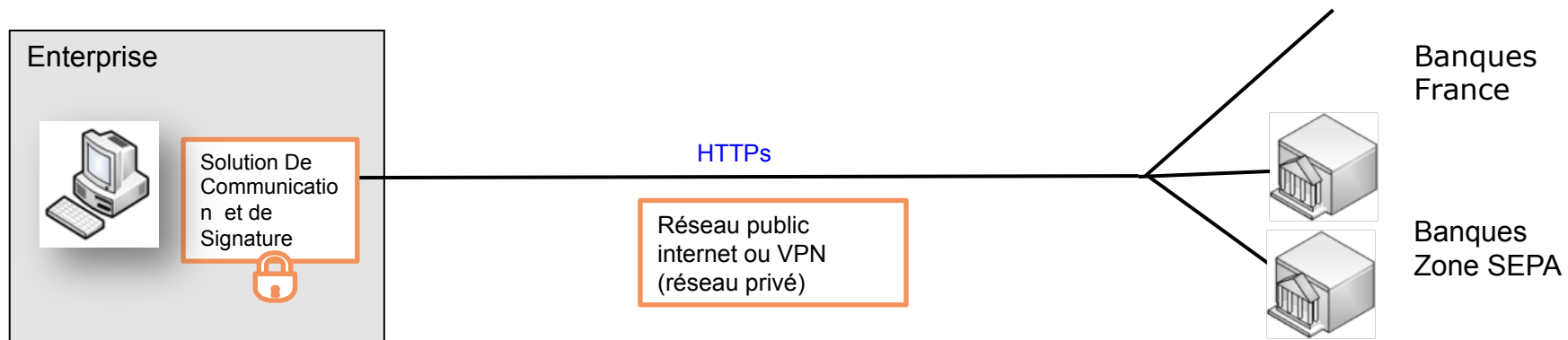
Le standard EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) a été défini par le ZKA (qui est opéré par les associations centrales du secteur bancaire allemand) pour remplacer le standard BCS/FTAM (réseau RNIS) dans les échanges financiers.

Le standard EBICS est basé sur la technologie IP (canal sécurisé par TLS) et XML.

- **Protocole ouvert de communication sous TCP / IP**
- **Dans la logique d'échange d'ETEBAC : communication de point à point**
- **Utilisant des standards ouverts: XML, HTTPS, etc**
- **Transportant aussi bien des formats fixes que des formats variables**
- **Avec la possibilité de signature électronique personnelle jointe ou disjointe**



EBICS, la connexion directe aux banques



- **Adopté par toutes les banques !**
- **Respecte au minimum ce qui existe en Etebac 3/5 (réception, émission par fax, signature électronique..).**
- **Utilisation des standards de l'Internet (XML, HTTPS, SSL..)**
- **Solution non propriétaire (protocole ou réseau)**
- **EBICS existe déjà en Allemagne depuis Janvier 2008**
- **Version Etebac 3 de EBICS (depuis novembre 2009) - Version Etebac 5 de EBICS (lancement en cours).**
- **Consortium Franco - Allemand (CFONB, ZKA) ouvert à d'autres pays et communautés bancaires...**
- **Adoption en cours de discussion par d'autres pays de la zone SEPA (Autriche, Suisse, Hollande , ...).**

Rappel : Autorité de Certification et Autorité d'Enregistrement

- Une Autorité de Certification (AC) fournit donc quatre services principaux :
 - Fabrication de bi-clés
 - Certification de clé publique et publication de certificats
 - Révocation de certificats
 - Gestion la fonction de certification
- Une Autorité d'Enregistrement (AE) est responsable de :
 - L'identification et de l'authentification d'un demandeur de certificat.
 - L'Autorité d'Enregistrement peut intervenir pour l'attribution d'un certificat, pour sa révocation ou pour les deux

Note : Les rôles d'Autorité de Certification et d'Autorité d'Enregistrement sont complémentaires et peuvent être assurés par des entités distinctes ou confondues...

Dans de nombreux cas les banques feront office d'Autorité d'Enregistrement

EBICS T et TS pour remplacer ETEBAC 3 et ETEBAC 5 ?

Dans le cadre du remplacement d' ETEBAC 5 et pour répondre au besoin d' une signature Electronique Personnelle Multi Bancaire les points suivants sont mis en œuvre :

- Définition par le CFONB de la Politique d' Acceptation Commune (PAC) et règles pour l' interoperabilité
- Référencement à la PAC des autorités de Certification qui souhaitent répondre a ces exigences
- Signature Electronique basée sur les certificats X509 (authentication et Signature)
- Le Périmètre : Les 2 protocoles désignés pour remplacer ETEBAC : EBICS , SWIFTNet FileAct mais les autres protocoles ou solutions propriétaires bancaire (PeSit IP, FTP/S, HTTPS, Web Banking) pourront s' appuyer sur la PAC



Les bases de cette Politique d'Acceptation Commune



- Le **Référentiel général de sécurité** (RGS) a été publié au JO du 4 février 2010. Rédigé par l' **ANSSI** (Agence nationale de la sécurité des systèmes d' information) et la **DGME**, il fixe les règles de sécurité (identification, signature électronique et horodatage) que les systèmes d' information des Autorités administratives (AA) devront appliquer pour assurer la confidentialité et l' intégrité des informations échangées, leur propre disponibilité et intégrité et l' identification de leurs utilisateurs.
- C' est également sur le **RGS** et la **PRIS** (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) **qui est la base d'exigences des services de certification** que le **CFONB** (Comité Français d' Organisation et de Normalisation Bancaires) a fondé sa nouvelle **PAC** (Politique d' acceptation commune).
- Les AC doivent être accrédités par le Cofrac (Comité français d'accréditation)
- Les prestataires de services de certification électronique (PSCE) sont concernés par cette qualification



Les impacts d' EBICS

sur votre système d' information



Présentation de TECHNOSPHERIS

- TechnoSpheris est une société spécialisée dans l'organisation et l'intégration technique des composants du système d'information financier. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire lui offrant une vision globale et une compréhension des enjeux stratégiques du système d'information d'entreprise.
- TechnoSpheris est référencée au CFONB comme l'une des sociétés impliquées dans la migration EBICS. Son expertise dans la migration EBICS va de l'architecture technique des infrastructures d'échanges jusqu'aux mécanismes de sécurisation des flux financiers.

–Contact : ebics@technospheris.com



Le système d'information : définition générale

« Le système d'information est un ensemble de moyens techniques, administratifs, et humains qui servent à la collecte, au classement et à la transmission d'informations entre les membres d'une organisation. »

- Cette définition générale nous permet la déclinaison suivante :
 - Les moyens administratifs et humains représentent l'organisation du SI dans la définition des activités et des procédures à appliquer.
 - Les moyens techniques regroupant les applications comme réponse des éditeurs au problématiques métiers et l'infrastructure qui supporte l'ensemble.



Le système d'information : rappel sur le SI financier

- Organisation

- Les contrats télématiques : Le client doit signer des contrats télématiques avec l'ensemble des banques composant son « pool » bancaire
- Les pouvoirs bancaires : Le client doit identifier, pour contractualiser avec ses banques, les personnes habilités à l'exécution d'opération sur ces comptes
- Les procédures d'exécution d'ordre télétransmis : Le client doit suivre les procédures imposées par ces banques (faxe, signature électronique, etc.)

- Application

- Les outils d'échange EDI
- Les applications source et cible (ERP, Trésorerie, Paie, etc.)

- Infrastructure

- Les serveurs (application et stockage de données)
- Equipements de télécommunication X25 (modem ou carte)
- Les accès au réseau publique (RTC, Numéris, Transpac)



Le système d'information : historique du SI financier



Début des outils d'échange EDI et de trésorerie. Naissance du protocole PeSIT et spécification des protocoles ETEBAC.

Système d'information financier très cloisonné montée en puissance d' ETEBAC3 et arrivée de la signature électronique via ETEBAC5. Les DSI restent peu impliquées face à ces protocoles très « métiers ».

Système d'information financier réorganisé en adoptant des standards (Sarban Oaxley). DSI sont de plus en plus impliquées mais les échanges se font toujours par des protocoles « métiers ».

Alimentation du système d'information financier par des flux dématérialisés sollicitant de plus en plus les infrastructures standards du SI. (PKI et communication IP) Les DSI deviennent des acteurs majeur du SI financier.

Les impacts de la migration EBICS sur le SI

- Organisation

- Gestion des contrats télématiques avec signature d'avenants si nécessaire banque par banque
- Génération, distribution et gestion des clés X509 Ebics banque par banque
 - Pour la phase 1 les clés pourront être auto-générées
 - Pour la phase 2 la distribution et la gestion des clés seront nécessaires
- Identification et administration des procédures d'exécution des ordres banque par banque (fax, portail web, mail, etc.)
- Ajout de nouvelles fonctions de réconciliation via les « paiements status report »



Procédures administratives : signer les contrats

Les contrats télématiques EBICS TS : Définir les flux a signer et les pouvoirs bancaires pour les personnes habilitées à l'exécution d'opérations

Liste des signataires associés à leur certificat de signature

Action (*)	USER-ID (24 car max)		IDENTIFICATION DU PORTEUR DU CERTIFICAT ¹
	Partner-Id (8 car. max)	Identité signataire (16 car. max)	
C	XXXXXXXX		123456789XXXXXX

(*) C = Création S = Suppression

Ajouter autant de lignes que
nécessaire

VIREMENT NATIONAL		
Choix	Format	File format
	CFONB – Fixe 160	pain.xxx.cfonb160.dct

Format du fichier (cf. Brochure technique EBICS TS)

VIREMENT SEPA		
Choix	Format	File format
	ISO20022	pain.001.001.02.sct

Format du fichier (cf. Brochure technique EBICS TS)

Signature électronique retenue par l'entreprise ⁽¹⁾		Simple		Double obligatoire		Double Optionnelle
Contrôle des plafonds ⁽¹⁾		Oui		Non		
Association de collègues ⁽¹⁾		Oui		Non		

ACTION (*)	USER-ID (24 car max)		PLAFOND par ordre unitaire (€) Champ non renseigné = montant illimité	PLAFOND par séquence (€) Champ non renseigné = montant illimité	COLLEGE
	Partner-Id (8 car. max)	Identité signataire (16 car. max)			
C					A
C					

Les impacts de la migration EBICS sur le SI

- Application

- Prévoir une migration des outils de gestion des workflow et de télétransmission bancaire (pré requis, changement technologique, etc.)
- Prévoir le fonctionnement en « double run » pendant la période de recouvrement ETEBAC/EBICS
- Dans la migration, il faudra prévoir la mise en œuvre de nouveau dispositif de sécurité (carte, token usb, etc)
- Prévoir un contrôle et une adaptation des interfaces entre les outils migrés et les applications « connex »



Les impacts de la migration EBICS sur le SI

● Infrastructure

- Identification des passerelles de communication pour adapter les règles de sécurité (proxy http/https)
- Validation des autorisations à communiquer en HTTPS (règles de sécurité FireWall)
- Ebics fonctionne en requête POST HTTP et échange des messages XML avec le serveur bancaire (permet un filtrage niveau applicatif)
- Mise en œuvre de la sécurité TLS (récupération des certificats serveurs des banques)
- Le niveau de service de l'infrastructure IP (sortie Web) de l'entreprise doit garantir un SLA en accord avec les contraintes du service financier



EBICS : Les bénéfices

- Sécurisation renforcée de bout en bout via FireWall et standardisation
 - Gestion centralisée des flux ouverts et fermés (SI réseau)
- Ce changement de protocole renforce la sécurité sur les réseaux utilisés :
 - EBICS utilise la couche de transport normalisée TLS
 - Certificats avec clé > 2048 bits
- EBICS renforce la sécurité des échanges bancaire à l' aide :
 - D' une authentification forte entre les parties
 - D' un chiffrement garantissant confidentialité
 - D' un scellement assurant la non altération des données lors du transport du fichier
 - D' une signature Personnelle
- Avec EBICS, plus besoin de modem, d' adaptateur spécifique, de routeur Numeris ou de poste dédié
 - Débits plus importants



EBICS T et TS : Schéma de déploiement

EBICS confirmé par fax



EBICS signé

